

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU

Vendredi 28 juin 2024 à 20h30

Présents : Mmes COINEAU Françoise, BOYER Martine, RANOUILLE Nadine, BROCHON Sylviane, Mrs FRANCOIS Philippe, KINTING Fabrice,

Excusés : Mr JIMENEZ Alexandre, LAVILONNIERE Alain, GAYOUT Rémi, PIGEASSOU Philippe, LEFEBVRE Jean-claude

Pouvoirs : Mr PIGEASSOU Philippe a donné pouvoir à Mme BROCHON Sylviane, Mr LEFEBVRE Jean-claude a donné pouvoir à Mme RANOUILLE Nadine, Mr GAYOUT Rémi a donné pouvoir à Mr KINTING Fabrice

Mme COINEAU Françoise est désignée secrétaire de séance

1. Approbation du compte rendu de la séance du 5 avril 2024 :

Après lecture, le compte rendu de la séance du conseil municipal du 5 avril 2024 est approuvé.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

2. Création du poste d'agent technique au 1^{er} octobre 2024 :

Mr le Maire propose, compte tenu de l'augmentation de la charge liée à l'entretien des espaces verts et des bâtiments, la création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaire, à compter du 1^{er} octobre 2024, paraît nécessaire.

Pour ce faire, l'emploi créé sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des techniciens territoriaux au grade d'adjoint technique polyvalent relevant de la catégorie C. La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concernés.

Mr le Maire propose de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} octobre 2024 pour intégrer la création demandée.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide d'adopter la proposition de Mr le Maire et ainsi que de modifier le tableau des emplois à compter du 01/10/2024.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

3. Approbation du rapport d'activité 2023 de la communauté de communes :

Mr Le maire présente aux membres du conseil municipal, pour approbation le compte rendu d'activités 2023 de la communauté de Communes Périgord-Limousin.

Aucune remarque n'est formulée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le rapport d'activités 2023 de la communauté de communes Périgord-Limousin.

Pour : 6

Contre : 3 (BROCHON Sylviane, BOYER Martine, PIGEASSOU Philippe)

Abstention : 0

4. Demande de partenariat de l'association « Viure dins la nauta drona » :

Mr le maire évoque la demande de partenariat souhaitée par l'association.

Mme BOYER Martine présente les quelques éléments à sa connaissance sur le projet de l'association pour 2025, autour de la célébration du 80ème anniversaire de l'armistice du 8 mai 1945, qui aurait lieu dans la salle des fêtes.

Mme PERGLER présidente de l'association, souhaite dans sa demande de partenariat, entre autres la gratuité de la salle des fêtes pendant huit jours (à cheval sur deux Week end) et la mise à disposition de la sonorisation et du vidéo projecteur.

Un tour de table est réalisé, et Mme BROCHON Sylviane dit que sur le principe le sujet peut être intéressant, néanmoins devant le manque d'éléments qui entourent l'organisation de cet

évènement tant sur les aspects techniques que financiers, Mr le Maire propose que cette demande de partenariat soit remise à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal. Il est précisé qu'une délégation du conseil rencontrera les membres de l'association pour comprendre le projet.

Les membres du conseil municipal approuvent la proposition de Mr le maire.

5. Demande de subvention complémentaire de l'association USF :

Mr le Maire rappelle qu'une subvention d'un montant de 700€ a été accordée le 5 avril 2024 pour l'association USF, afin de participer au financement d'une statue à l'occasion du quarantième anniversaire du club de foot de FIRBEIX.

L'association USF prévoit d'inaugurer la statue le 6 octobre 2024, elle souhaiterait que la commune participe à certains frais et à une subvention de 300 euros supplémentaire.

Après discussion, le conseil municipal propose que la commune participe en prenant en charge le vin d'honneur prévu pour l'inauguration de la statue.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

6. Facturation busage de fossé :

Mr le Maire propose au conseil municipal, via une délibération de tarifier la pose de buse de fossé au lieu-dit Pauliac, afin de faciliter l'accès à une parcelle privée depuis une voirie communale.

Il propose la pose d'une buse de 6 mètres en matériaux PE, pour une entrée de bois appartenant à Mr LONGIERAS Bernard. La participation de ce propriétaire sera à hauteur de 82 euros.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Mr le maire à émettre un titre pour un montant de 82 euros à l'attention de Mr LONGIERAS Bernard.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

7. Validation des devis de toiture de la salle du conseil et de l'ancienne cantine :

Mr le Maire fait part au conseil municipal du souhait de la commission « Gros travaux et investissements » compte tenu de l'état dégradé, de refaire à neuf la toiture des bâtiments de la salle du conseil municipal et de l'ancienne cantine scolaire.

Quatre entreprises ont été consultées : Ets Meyzie (Thiviers), Ets Verger (La Chapelle Monbrandeix), Ets Nantiéras (Dournazac), Ets Lagarde (St Priest les Fougères).

La commission a proposé de retenir le devis de l'Entreprise Nantiéras car il est moins cher et la qualité des services ainsi que les dates de prévisions de travaux sont convenables, pour un montant de 32 894 €HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le devis de l'Entreprise Nantiéras de Dournazac pour la remise à neuf de la toiture de la salle du conseil municipal et de l'ancienne cantine scolaire, pour un montant de 32 894 euros HT.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

8. Validation des devis de toiture du local des archives et du préau et annexes :

Mr le maire fait part au conseil municipal du souhait de la commission « Gros travaux et investissements » compte tenu de l'état fortement dégradé de refaire à neuf la toiture du local des archives ainsi que du préau et de ses annexes.

Quatre entreprises ont été consultées : Ets Meyzie (Thiviers), Ets Verger (La Chapelle Monbrandeix), Ets Nantiéras (Dournazac), Ets Lagarde (St Priest les Fougères).

La commission a proposé de retenir le devis de l'Entreprise Nantiéras car il est moins cher et la qualité des services ainsi que les dates de prévisions de travaux sont convenables, pour un montant de 19 362.50 €HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité valide le devis de l'Entreprise Nantiéras de Dournazac pour la remise à neuf de la toiture du local des archives ainsi que du préau de ses annexes, pour un montant de 19 362.50 euros HT.

Pour : 9

Contre :0

Abstention :0

9. Achat de trois armoires pour le bureau du secrétariat :

Mr le maire évoque la proposition de la commission « Gros travaux et investissements » de réaliser des travaux de rénovation dans les bureaux de la mairie au mois d'août, profitant de la période de congé de la secrétaire de Mairie. Et par conséquent, il serait souhaitable de profiter de ces travaux pour remplacer les armoires du secrétariat.

Deux sociétés ont été consultées à savoir :

- Armoire Plus, pour un montant de 1375 € TTC
- Bureau Online pour un montant de 1332 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité valide le devis de Bureau Online pour l'achat de trois armoires, pour un montant de 1332 € TTC.

Pour : 9

Contre :0

Abstention :0

10. Achat de matériel informatique :

Mr Le maire présente aux membres du conseil des devis de prestataire informatique pour le remplacement du matériel informatique du poste de la secrétaire de mairie et l'acquisition de matériel pour équiper la salle du conseil pour de la visioconférence.

M le Maire fait état de la proposition de la commission « Gros travaux et investissements » à savoir un devis de l'Entreprise « ACM Informatique » de Thiviers pour un montant de 1 533.33 euros HT comprenant 1 unité centrale, 1 écran, 1 carte vidéo et l'installation sur site ainsi qu'un équipement micro camera ampli pour de la visioconférence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité valide le devis « d'ACM Informatique », pour un montant de 1 533.33 € HT.

Pour : 9

Contre :0

Abstention :0

11. Validation du devis de l'éclairage pour le bar de la salle des fêtes :

Mr le Maire présente aux membres du conseil municipal deux devis pour l'installation d'un éclairage au niveau du bar de la salle des fêtes. En effet pour parfaire l'équipement de la salle des fêtes, il est nécessaire de rajouter un éclairage spécifique au-dessus du bar

La commission « Gros travaux et investissements » propose de retenir le devis des Ets « Lacotte » de Thiviers pour la pose d'éclairage Led au-dessus du bar de la salle des fêtes pour un montant de 1751 € HT.

Après échange et discussion, le conseil après en avoir délibéré à l'unanimité accepte le devis des Ets Lacotte pour un montant total de 1751€ HT.

Pour : 9

Contre :0

Abstention : 0

12. Devis pour l'acquisition d'un tracteur et d'un broyeur :

Mr le Maire présente aux membres du conseil municipal les devis de trois concessionnaires, BL Pro, Limagri et Martailé pour l'achat d'un tracteur 55 à 60 cv et d'un broyeur de végétaux axe horizontal.

Sur les conseils de la commission « Gros travaux et investissements » et après échange et discussion, le conseil après en avoir délibéré à l'unanimité accepte le devis de l'Entreprise BL Pro de Châlus pour un montant de 30 000 € HT.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Mr KINTING Fabrice employé de l'Entreprise BL Pro a souhaité se retirer au moment du vote, afin d'éviter le conflit d'intérêt.

13. Devis pour du point à temps devant la salle des fêtes :

Mr le Maire présente un devis de l'Entreprise Pijassou TP pour la réalisation du point à temps au niveau du parking de la salle des fêtes. Le devis s'éleve à 9 607 €HT.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le devis de l'Entreprise Pijassou TP.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

14. Validation d'un fonds de concours pour la voirie communautaire :

Mr le maire informe le conseil municipal que des travaux de revêtement sur la voirie communautaire sont prévus cet été, ces travaux se situent sur la « Route du Papetier », entre le carrefour de Pauliac et la fin du village des Bordes » et seront effectués par l'Entreprise Pijassou TP, dans le cadre d'un marché à bon de commande

Le coût de la réfection de la voirie est de 150 064.99 euros TTC, la commune de Firbeix participera à hauteur de 99 963.86 euros TTC.

Cette proposition permettrait de refaire la partie la plus abimée de cette voirie, et nous permettrai ensuite de pouvoir attendre quelques années avant d'autres programmes de travaux.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce fond de concours ainsi que le devis de l'Entreprise Pijassou TP, s'y rattachant.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

15. Demande de subvention à l'Etat dans le cadre du « Fonds Vert »

Considérant que le « Fonds Vert » vise à accélérer la transition écologique des collectivités et à les accompagner dans leurs projets de performance environnementale, d'adaptation au changement climatique.

Mr le Maire expose au conseil municipal le projet de création d'une passerelle sur la rivière Dronne située au « Trou du Papetier », cette passerelle permettrait par un chemin de randonnées de relier les communes de FIRBEIX et MIALLET mitoyennes à cet endroit à la commune de DOURNAZAC située sur l'autre rive coté HAUTE VIENNE.

La réalisation de cette passerelle permettrait également de privilégier le respect de la rivière et sa biodiversité, et plus particulièrement les moules perlières présentes.

Mr le Maire présente au conseil le devis estimatif de cette opération, qui s'éleve à 32 707.52€HT, servant de base de demande de subvention pouvant être subventionné à hauteur de 80% au titre du Fonds Vert.

Il informe l'assemblée que les deux communes limitrophes « DOURNAZAC et MIALLET » ont exprimé leurs soutiens et leurs engagements pour mener à bien ce projet y compris en participant financièrement au solde de l'opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à solliciter une demande de subvention dans le cadre du Fond Vert pour la création d'une passerelle sur la Dronne au « Trou du Papetier »

Pour : 6

Contre : 2 (PIGEASSOU Philippe et BOYER Martine)

Abstention : 1 (BROCHON Sylviane)

16. Point sur les animations du mois de juillet :

Mmes BOYER Martine, RANOUILLE Nadine et COINEAU Françoise font une présentation du projet d'animation estivale qui aura lieu du 23 au 27 juillet autour de l'étang et de l'organisation d'une exposition de panneaux dans la salle des fêtes.

17. Point sur les chemins de randonnées :

Vu la météo pluvieuse depuis le printemps, l'entretien des chemins de randonnées n'était pas possible, certains chemins sont encore très humides, les agents communaux vont maintenant nettoyer les chemins de randonnées, et prévoient plutôt réaliser le gros entretien à l'automne (saison plus favorable).

Mme BOYER Martine demande s'il n'y a pas lieu d'installer une passerelle dans le chemin qui va de La Jourde à Boursaneix, à la sortie du village de La Jourde dans la partie très humide.

Mr KIINTING Fabrice précise qu'il se rendra sur place afin de constater l'état du chemin, afin d'évoquer le sujet lors d'un autre conseil municipal.

18. Point du plan communal de sauvegarde :

Mr le Maire déclare qu'il a assisté accompagné de BORN Y Julien (agent communal), à une réunion d'information sur le PCS (Plan Communal de Sauvegarde).

Mr le maire rappelle les principes et les obligations pour la mise en œuvre du PCS, il rappelle également les membres du groupe de travail à savoir :

Mmes COINEAU Françoise, RANOUILLE Nadine, BROCHON Sylviane, BOYER Martine, Mrs FRANCOIS Philippe, GAYOUT Rémi.

Dès la fin de l'été le groupe de travail se réunira afin de commencer les travaux du PCS.

19. Point sur des impayés des loyers :

Mr le Maire présente les états de situation des impayés de loyers d'un des locataires qui à ce jour représentent la somme de 6100 euros.

Après échanges et discussions le conseil municipal décide de lancer une procédure de recouvrement en sollicitant les services d'un commissaire de justice pour le recouvrement des loyers et/ou une procédure d'expulsion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures

La secrétaire de séance, COINEAU Françoise.

